



Pas de bébés à la consigne !

Communiqué de presse du 30 janvier 2010

Le gouvernement dégrade encore la qualité des modes d'accueil collectifs et officialise les jardins d'éveil sans fixer le moindre taux d'encadrement pour les enfants de 2-3 ans

Le gouvernement a transmis pour avis au Conseil d'administration de la CNAF, qui se réunit le 2 février 2010, des modifications du décret portant sur les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Le gouvernement maintient sa volonté d'adopter des mesures qui porteront atteinte à la qualité d'accueil des bébés, notamment : en diminuant le nombre des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture) travaillant dans les crèches, les haltes-garderies,... ; et en portant la capacité d'accueil en surnombre jusqu'à 20% de l'effectif habituel d'enfants dans les EAJE de plus de 40 places.

Mesure nouvelle, les jardins d'éveil figurent à titre de réalisations expérimentales dans le décret. **Il n'est prévu aucun taux d'encadrement pour les jeunes enfants de 2-3 ans qui fréquenteraient ces jardins d'éveil.** Ainsi, contrairement aux annonces faites par le secrétariat d'Etat à la famille en mai dernier lorsqu'il prévoyait un taux d'encadrement de 8 à 12 enfants par professionnel accueillant – déjà inférieur à celui pratiqué en crèche pour la même tranche d'âge –, on pourrait voir des structures se monter avec des taux d'un adulte pour 15 voire 20 enfants ! Ceci alors même que tous les acteurs de la petite enfance s'accordent sur l'importance de préserver des relations très individualisées avec chaque petit de cet âge au sein des groupes d'enfants.

Au moment où le gouvernement supprime des milliers de postes d'enseignants avec pour conséquence une nouvelle réduction de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle, il promeut des jardins d'éveil payants pour les familles, dans des conditions d'accueil bradées pour les enfants et leurs parents.

Nous demandons instamment le retrait des toutes les mesures qui dégradent la qualité de l'accueil dans les EAJE. Nous réitérons notre opposition à la mise en place des jardins dits « d'éveil » qui dans les faits s'avèrent de plus en plus être des structures « low cost » pour « garde discount ».

Nous demandons a contrario le développement des EAJE (crèches, multi-accueil) dont l'accroissement de sections des 2-3 ans permettra de répondre aux besoins des familles dans des conditions d'accueil de qualité. Nous demandons également que l'école maternelle soit dotée des moyens nécessaires pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre deux et trois ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle.

Argumentaires sur <http://www.pasdebebesalaconsigne.com>

Contact presse : 06 33 08 23 54

Mail : pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr